



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille quatorze et le lundi vingt-cinq juin, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Jean-Luc DOBIGNARD, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Hervé ABADIE donne procuration à Annette CUQ
Marie-France AUZON-LAFFITTE donne procuration à Fabienne BORDE
Michel AUSINA donne procuration à Yacine KASBAOUI
Jean-Pierre ARTIGANAVE donne procuration à Michel AZOT
Eric BARZANTI.

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN, Maxime LAFFAILLE, Yacine KASBAOUI.

La délibération n° 2.16 LOURDES PLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE a été déposée sur table : rajout de demande de subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Philippe SUBERCAZES entre en séance lors de l'examen et avant le vote de la question 2.2.

Odile VIGNES quitte définitivement la séance lors de l'examen et avant le vote de la question 4.3.

N° 1.1

ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) décident de procéder à ces désignations par un vote à main levée,

2°) désignent M. Alain GARROT délégué de la commune au sein du conseil d'administration de la mission locale.

N° 2.1

DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS ANNUELS 2013

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal prennent acte des rapports annuels 2013 établis par les délégataires pour l'exploitation des services publics ci-après :

- la gestion de l'eau potable,
- la gestion de l'assainissement,
- les transports urbains,
- les petits trains routiers touristiques,
- le parc de stationnement Peyramale,
- le cinéma municipal,
- l'embarcadère du lac de Lourdes.

N° 2.2

ACQUISITIONS / CESSIONS - BILAN 2013

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte des mutations des droits réels immobiliers réalisées en 2013, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2.3

**INTERCOMMUNALITE – RAPPORT D'ACTIVITES 2013 : SYNDICAT MIXTE
POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DE L'ARRONDISSEMENT
D'ARGELES-GAZOST**

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités du Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'ARGELES-GAZOST pour l'année 2013, prennent acte du rapport présenté.

N° 2.4

EPIC - OFFICE DU TOURISME DE LOURDES
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2013

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Après avis de la 2^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) - adoptent le rapport présenté,

2°) - approuvent, vu la délibération du Comité de Direction en date du 18 juin 2014, le Compte Financier 2013 de l'EPIC - Office du Tourisme de LOURDES.

N° 2.5

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2013 : RAPPORT D'UTILISATION

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de cette communication.

N° 2.6

MANDAT SPECIAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE D'UN
DEPLACEMENT A OUREM FATIMA

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident la prise en charge de ce déplacement,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 - 6532 -021- 0.02.210 du budget principal 2014,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.7

PELERINAGE DES GENS DU VOYAGE - TERRAIN DU PETIT COUVENT
INDEMNITES DU FERMIER

Monsieur Philippe SUBERCAZES, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de verser en 2014 une indemnité à l'EARL DU BEOUT, qui exploite le terrain du Petit Couvent pour l'accueil des gens du voyage,
- 3°) précisent que l'indemnité s'élèvera à 9 000 € ; un acompte de 4 500 € sera mandaté au mois de juillet de l'exercice en cours et le solde de 4 500 € dans le courant de la première quinzaine du mois de septembre,
- 4°) indiquent que les crédits sont prévus au budget principal 2014 – Compte 011 – 6132 – 524 – 5.24.100,
- 5°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 2.8

PETITS TRAINS ROUTIERS TOURISTIQUES – CONVENTION : AVENANT

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'avenant joint à cette délibération,
- 3°) précisent que l'avenant se rapporte à la convention du 21 octobre 2008, prévue par la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2008,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer le dit avenant ainsi que tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.9

FOOTBALL CLUB LOURDAIS XV : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Madame Patricia SAYOUS, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une abstention, celle d'Anjelika OMNES, étant précisé que Monsieur Alain ABADIE, dirigeant du FCL XV, n'a pas débattu et n'a pas pris part au vote.

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le versement d'une subvention exceptionnelle de 43 000 € au Club FCL XV,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au budget 2014 Compte 65 - 6574 – 401,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous les documents découlant de la présente délibération.

N° 2.10

**RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE
LOURDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES
POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ET SERVICES COURANTS ET
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le renouvellement du groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Lourdes pour l'achat de fournitures et services courants et ce, pour une durée de 4 ans,
- 3°) approuvent les termes de la convention dont un projet est annexé à la présente délibération,
- 4°) désignent Monsieur Gérald CAPEL comme représentant titulaire et Madame Marie-Henriette CABANNE comme représentante suppléante, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- 5°) autorisent Madame le Maire à signer la convention de Groupement de commande.

N° 2.11

FOYER DU LYCEE DE SANSAN : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Madeleine NAVARRO, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) allouent une subvention exceptionnelle de 400 € au Foyer du Lycée de Sarsan,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au budget 2014 - Compte 65 -6574 – 2210,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous les documents découlant de la présente délibération.

N° 2.12

SYNDICAT MIXTE DU HAUTACAM
PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE DE LOURDES

Madame Annette CUQ, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité étant précisé que Madame Annette CUQ, Présidente du Syndicat Mixte du Hautacam, n'a pas débattu et n'a pas pris part au vote :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) inscrivent au budget 2014 de la ville de Lourdes la somme prévisionnelle de 71 663 € affectée comme suit :

- équilibre du budget primitif 2014 du Syndicat Mixte du Hautacam :.....48 038 €,
- participation de la ville de Lourdes aux conventions entre le Syndicat Mixte et la société du Tour de France :.....23 625 €,

3°) indiquent que la ville de Lourdes pourra être appelée à abonder le déficit des frais induits pour l'organisation de l'étape du Tour de France et de l'étape du Tour Amateur, après la déduction de toutes les aides, dotations ou subventions qui pourraient être attribuées au syndicat mixte du Hautacam,

4°) affectent les crédits prévus au budget de la commune de Lourdes de la façon suivante :

Chapitre 65 – 6554 – 012 (participations) :	+ 50 000 €,
Chapitre 65 – 6574 – 401 (subventions) :	- 40 000 €,
Chapitre 65 – 6574 - 94 (subventions) :	- 5 000 €,
Chapitre 65 – 6574 – 0202 (subventions) :	- 5 000 €,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.13

VIDEO PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS
INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Monsieur Philippe SUBERCAZES, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'élaborer un diagnostic du système de vidéo protection,

3°) sollicitent l'aide financière de l'ETAT au titre du FIPD.

N° 2.14

**VENTE DE BILLETS POUR LE CHATEAU-FORT ET SON MUSEE PYRENEEN ET
LE FUNICULAIRE DU PIC DU JER : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 2014
AVEC LA SOCIETE BIGOURDANE D'ACTIVITES TOURISTIQUES (SOBAT)**

Madame Marie José MOULET, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les modifications suivantes aux dispositions prévues par l'avenant n° 1 en date du 2 juin 2014 conclu avec la société SOBAT :

- la commission perçue par SOBAT sur le montant des ventes de billets du Pic du Jer et du château-fort – Musée Pyrénéen est calculée sur 15 % du montant TTC des ventes de billets (et non 15 % du montant HT),
- la commission perçue par SOBAT pour la vente des billets Aller/retour-Groupe-Adulte au Pic du Jer et pour les billets Entrée-Groupe-Adulte au Château-Fort – Musée Pyrénéen est fixée à 3 % du montant TTC (et non 3 % du montant HT),
- le document commercial commun aux sites municipaux et aux sites privés sera distribué par SOBAT pour une somme forfaitaire mensuelle de 100 € HT et ce pour la saison touristique, soit un total de 600 € HT par site administratif.

3°) autorisent Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 ainsi que tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.15

**OFFICE DE TOURISME – GRANDS SITES MIDI-PYRENEES
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) sollicitent l'aide financière de la Région Midi-Pyrénées,

3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération et à signer toute pièce en ce sens.

N° 2.16

LOURDES PLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Madame le Maire, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) sollicitent l'aide financière du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- 3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération et à signer toute pièce en ce sens.

N° 2.17

COMITE DES FETES DE LOURDES : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Marie José MOULET, rapporteur

Après avis de la 2^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et 8 abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Claude HEINTZ, étant précisé que les membres du bureau du comité des Fêtes de Lourdes, n'ont pas pris part au vote, à savoir :

- Philippe SUBERCAZES
- Marie José MOULET
- Camille CASTERAN
- Michel AUSINE
- Yacine KASBAOUI
- Maxime LAFFAILLE

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident d'allouer au Comité des Fêtes une subvention de 4 000 euros,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 – 6574 – 024- 0.02.220 du budget principal 2014,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.18a

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 du Budget Principal, dont les balances sont annexées à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18b

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DE L'EAU

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe de l'Eau de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013, dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18c

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe de l'Assainissement de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18d

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Madame Annick BALERI, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe du Parking municipal de la Merlasse de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18e

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

Monsieur Alain GARROT, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe du Golf de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18f

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe des Opérations Funéraires de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18g

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Monsieur Jean-Luc DOBIGNARD, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe des Activités Industrielles de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18h

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Monsieur Jean-Luc DOBIGNARD, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe de l'Unité Fermière Multiviandes de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.18i

COMPTE DE GESTION 2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent :

- a) le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe du Pic du Jer de Monsieur le Trésorier,
- b) le Compte Administratif 2013 dont la balance est annexée à la présente délibération,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.19

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2013

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2013 du Budget Principal et constatant que les résultats comptables font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de.....2.685.245,96 euros

1°) décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

➤ **au financement des dépenses d'investissement :**

Compte 1068 «réserves», pour.....2.424.996,70 euros
somme déterminée de la façon suivante :

Résultat de clôture Investissement.....	-2.424.996,70 euros
Restes à réaliser de l'exercice 2013 (dépenses).....	4.587.028,00 euros
Restes à réaliser de l'exercice 2013 (recettes).....	4.587.028,00 euros
Résultat cumulé exercice 2013 avec les restes à réaliser.....	-2.424.996,70 euros

➤ **en report à la Section de Fonctionnement du Budget 2014 :**

Compte 002 «excédent antérieur reporté», pour.....260.249,26 euros

2°) décident de reporter à la Section d'Investissement du Budget 2014 :

Compte 001 "déficit antérieur reporté"2.424.996,70 euros

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.20

BUDGETS ANNEXES
AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2013

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) décident d'affecter, ainsi qu'il suit, les résultats d'exploitation de l'exercice 2013 des budgets à caractère industriel ou commercial :

BUDGET DE L'EAU

a) Excédent d'exploitation de+ 186.653,32 €

b) Résultat de clôture Investissement Excédent+ 728.030,05 €
- restes à réaliser en dépenses- 573.385,00 €
+ restes à réaliser en recettes.....+ 10.000,00 €

Solde Section d'Investissement.....+ 164.645,05 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté ».....186.653,32 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....728.030,05 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

a) Excédent d'exploitation de+ 1.428.988,35 €

b) Résultat de clôture Investissement : Déficit.....- 648.042,66 €

- restes à réaliser en dépenses.....- 1.457.685,00 €
+ restes à réaliser en recettes.....+ 67.003,00 €

Solde Section d'Investissement.- 2.038.724,66 €

Affectation de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses
d'investissement pour le montant de l'excédent:

Compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé »..... 1.428.988,35 €

Report du déficit d'investissement à la Section d'Investissement du Budget
Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «déficit d'investissement reporté»..... 648.042,66 €

BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

a) Excédent d'exploitation de.....+ 61.094,27 €

b) Résultat de clôture Investissement Excédent.....+ 14.059,66 €

- restes à réaliser en dépenses.....- 1.570,00 €

Solde Section d'Investissement.....+ 12.489,66 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget
Supplémentaire 2014 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté ».....61.094,27 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget
Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté ».....14.059,66 €

BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

a) Déficit d'exploitation de- 76.195,51 €

b) Résultat de clôture Investissement : Excédent.....+ 56.555,90 €

- restes à réaliser en dépenses et recettes.....0,00 €

Solde Section d'Investissement : Excédent.....+ 56.555,90 €

Report du déficit d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget
Supplémentaire 2014 :

Compte 002 «déficit d'exploitation reporté»..... 76.195,51 €

Inscription de recettes complémentaires à la section d'exploitation du Budget
Supplémentaire 2014 :

Compte 706 «prestations de services»..... 76.195,51 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget
Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté ».....56.555,90 €

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

a) Excédent d'exploitation de.....+ 42.405,58 €

b) Résultat de clôture Investissement.....+ 8.923,13 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté ».....42.405,58 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté ».....8.923,13 €

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

a) Excédent d'exploitation de.....+ 48.011,69 €

b) Résultat de clôture Investissement : Déficit.....- 457.838,62 €

Affectation de l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement pour le montant de l'excédent :

Compte 1068.....48.011,69 €

Report du déficit d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «déficit d'investissement reporté».....457.838,62 €

BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

a) Excédent d'exploitation+ 7.824,87 €

b) Résultat de clôture Investissement+ 24.231,10 €

- restes à réaliser en dépenses et recettes..... 0,00 €

Solde Section d'Investissement+ 24.231,10 €

Report de l'excédent d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 002 «excédent d'exploitation reporté ».....7.824,87 €

Report de l'excédent d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «excédent d'investissement reporté».....24.231,10 €

BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

a) Déficit d'exploitation- 65.660,51 €

b) Résultat de clôture Investissement- 354.123,72 €

- restes à réaliser en dépenses- 15.151,00 €

Solde Section d'Investissement- 369.274,72 €

Report du déficit d'exploitation à la Section d'Exploitation du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 002 « déficit d'exploitation reporté ».....65.660,51 €

Inscription de recettes complémentaires à la section d'exploitation du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 706 «prestations de services ».....65.660,51 €

Report du déficit d'investissement à la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2014 :

Compte 001 «déficit d'investissement reporté ».....354.123,72 €

2°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 3.1

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER :
CONSTITUTION

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent, après vote à bulletins secrets ayant donné les résultats suivants :

TITULAIRES :

Nombre de votants : 32

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de votes pour : 32

SUPPLEANT :

Nombre de votants : 32

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de votes pour : 32

Monsieur Bernard ABADIE, Monsieur Joseph LABORDE sont désignés comme titulaires, et Monsieur Jean-Marc NONON est désigné comme suppléant, pour siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ADE-LOURDES.

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous les documents découlant de la présente délibération.

N° 3.2

NATURA 2000 – SITE « TOURBIERE ET LAC DE LOURDES »
AJUSTEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR
DES PANNEAUX PEDAGOGIQUES

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) sollicitent l'aide financière de l'Europe (programme LEADER) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

3°) adopte en conséquence le plan de financement annexé à la présente délibération,

4°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document en application de la présente délibération.

N° 3.3

CONSTRUCTION D'UN HANGAR EN FORET DE MOURLES :
DISTRACTION DU REGIME FORESTIER

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) demande que le terrain cadastré section AC n° 12a, d'une surface de 1,53 hectare, soit distrait du régime forestier, afin d'y implanter un hangar de stockage de plaquettes forestières,

3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document en application de la présente délibération.

N° 3.4

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET SUR LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain ABADIE, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal :

Preennent acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2013.

N° 3.5

ETUDE DE DIAGNOSTIC ET MAITRISE D'ŒUVRE DES BERGES DU
SECTEUR DE SOUM DE LANNE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme de prévention au niveau du secteur de Soum de Lanne,

3°) expriment leur engagement en faveur de la réalisation de l'étude de diagnostic et maîtrise d'œuvre des berges,

4°) sollicitent l'aide financière de l'État (Fonds de prévention des Risques Naturels Majeurs), de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil Général des Hautes-Pyrénées,

5°) adoptent en conséquence le plan de financement tel qu'il est annexé à la présente délibération,

6°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 4.1

EPIC - OFFICE DE TOURISME DE LOURDES : RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Après avis des 3^{ème} et 9^{ème} Commissions, les Membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport annuel établi par Madame la Directrice de l'EPIC – Office de Tourisme de LOURDES sur l'activité de l'Office de Tourisme pendant l'année civile 2013.

N° 4.2

EPIC - OFFICE DE TOURISME DE LOURDES : COMPLEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Après avis de la 3^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les compléments apportés au règlement intérieur de l'EPIC - Office de Tourisme de LOURDES.

N° 4.3

EXPOSITION « CANONISATION JEAN XXIII ET JEAN-PAUL II » : TARIF D'ENTREE

Madame le Maire, rapporteur

Après avis de la 2^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le tarif d'entrée à :

- Les moins de 5 ans : gratuit
- Enfant de 6 à 12 ans : 2 euros
- De 13 à 18 ans : 2,5 euros
- Etudiant : 3 euros
- Adulte : 5 euros

pour l'exposition sur la « canonisation de Jean XXIII et Jean-Paul II »,

3°) décident de créer une régie de recettes temporaire durant la durée de l'exposition, une décision de Madame le Maire définira les modalités de fonctionnement de cette régie,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération et à recruter les agents non titulaires saisonniers pour l'organisation de cette manifestation, dans la limite maximale de 4 agents à temps complet du 1^{er} août au 30 octobre 2014 sur une base de rémunération équivalente au 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe échelle III indice brut 334.

N° 4.4

DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE LA REGIE MUNICIPALE DU LOURDES PYRENEES GOLF CLUB

Monsieur Alain GARROT, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal à la majorité et une abstention celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent pour siéger au sein du Conseil de la Régie Municipale du Lourdes Pyrénées Golf Club :

7 Titulaires :

- Alain GARROT
- Alain ABADIE
- Gérald CAPEL
- Patricia SAYOUS
- Michel AUSINA
- Sandrine FOCESATO
- Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI

7 Suppléants :

- Jean-Luc DOBIGNARD
- Michel NICOLAU
- Madeleine NAVARRO
- Fabienne BORDE
- Odile VIGNES
- Hervé ABADIE
- Mohamed DILMI

N° 5.1

COMITE TECHNIQUE : NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET PARITARISME

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) fixent à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- 3°) décident le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- 4°) décident le recueil par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité dans les mêmes conditions que pour le recueil de l'avis des représentants du personnel.

N° 5.2

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
(C.H.S.C.T.) : NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL
ET PARITARISME

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) fixent à 7 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- 2°) décident, de maintenir le caractère paritaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et de fixer un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- 3°) décident le recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité dans les mêmes conditions que pour le recueil de l'avis des représentants du personnel.

N° 5.3

PERSONNEL : RÉGIE DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER -
RENFORT SAISONNIER 2014

Madame Camille CASTERAN, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident la création d'un emploi saisonnier de Patrouilleur VTT – Agent d'entretien aux conditions ci-dessus indiquées,

3°) indiquent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe 2014 de la régie du Funiculaire du Pic du Jer,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 5.4

PERSONNEL : ASSISTANTS TEMPORAIRES DE POLICE MUNICIPALE - RENFORT SAISONNIER 2014

Monsieur Philippe SUBERCAZES, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal à la majorité et une voix contre celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident la création de deux emplois saisonniers d'Assistant Temporaire de Police Municipale (ATPM) aux conditions ci-dessus indiquées,

3°) indiquent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 5.5

PERSONNEL : TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS 2014 - MODIFICATION

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les modifications à apporter au tableau théorique des effectifs,

3°) approuvent la liste des emplois permanents pour l'année 2014 annexée à la présente délibération fixant à 265 le nombre d'emplois à temps complet de Titulaires et Stagiaires.

N° 5.6

PERSONNEL : RENFORTS SAISONNIERS « LOURDES PLAGE »

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) décident la création de trois surveillants de baignade dans les conditions indiquées ci-dessus du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

N° 5.7

PERSONNEL : MISE A DISPOSITION

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Après avis de la 6^{ème} Commission, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) prennent acte de la mise à disposition d'un ETAPS principal de 2^{ème} classe auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes,

3°) indiquent que cette mise à disposition s'effectuera à temps complet du 7 au 25 juillet 2014,

4°) indiquent que la Communauté de Communes du Pays de Lourdes remboursera la rémunération et les charges patronales de l'agent pour la période considérée,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 6.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Madame Le Maire, rapporteur